

Validation d'un brevet européen

Qui sommes nous ?

Nous sommes actifs dans la gestion des droits de propriété intellectuelle depuis 1888. Novagraaf s'est développé et affirmé comme un acteur mondial majeur, présent dans plus de 200 pays grâce à un réseau d'agents sélectionnés pour leurs compétences et leur efficacité. Leader européen, nous disposons de 17 bureaux dans huit pays et plus de 330 collaborateurs. Nous servons plus de 30 000 clients et gérons plus de 750 000 titres de propriété intellectuelle pour le compte de nos clients. Novagraaf dispose d'une entité Brevets dédiée au dépôt et à l'obtention de brevets en Europe pour ses clients. Elle propose également une offre de services spécifiquement liés aux tâches administratives de gestion de portefeuilles de brevets et en particulier une procédure centralisée pour la validation des brevets européens.

La validation d'un brevet européen – Quelle importance pour quelle stratégie ?

Le brevet européen est délivré pour un ou plusieurs des 44 états membres de la Convention sur le Brevet Européen (voir ci-après). Pour prendre effet dans un Etat, **le brevet européen doit être validé dans cet Etat dans un délai de 3 mois suivant sa délivrance.**

Il est nécessaire d'inscrire le processus de validation dans une démarche de protection de vos principaux marchés.

En choisissant de valider un brevet européen dans certains Etats membres, vous décidez d'instaurer une véritable stratégie de protection et d'exploitation de vos droits sur l'invention objet du brevet. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous aider à faire ce choix en fonction de vos besoins et de votre marché.

La validation d'un brevet européen – Quelles exigences ?

Le protocole de Londres, entré en vigueur le 1^{er} mai 2008, a considérablement allégé les exigences en matière de traduction lors des validations nationales.

1^{er} groupe d'Etats membres – aucune exigence de traduction

Les pays signataires qui ont une langue officielle en commun avec celles de l'Office Européen des Brevets (c'est-à-dire l'anglais, le français ou l'allemand) n'exigent plus de traduction dans leur langue nationale : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Monaco, Royaume-Uni, Suisse-Liechtenstein et Irlande.

2^{ème} groupe d'Etats membres – traduction des revendications uniquement

Les autres pays signataires requièrent la traduction des revendications dans leur langue nationale. Certains de ces pays requièrent en outre la fourniture de la description en langue anglaise.

3^{ème} groupe d'Etats membres – traduction complète exigée

Les états non signataires continuent d'exiger une traduction complète du brevet dans leur langue nationale.

Quels services ?

Pour simplifier les démarches lors des validations, Novagraaf offre une gestion complète et fiable des procédures de validation de vos brevets européens pour tous les Etats membres.

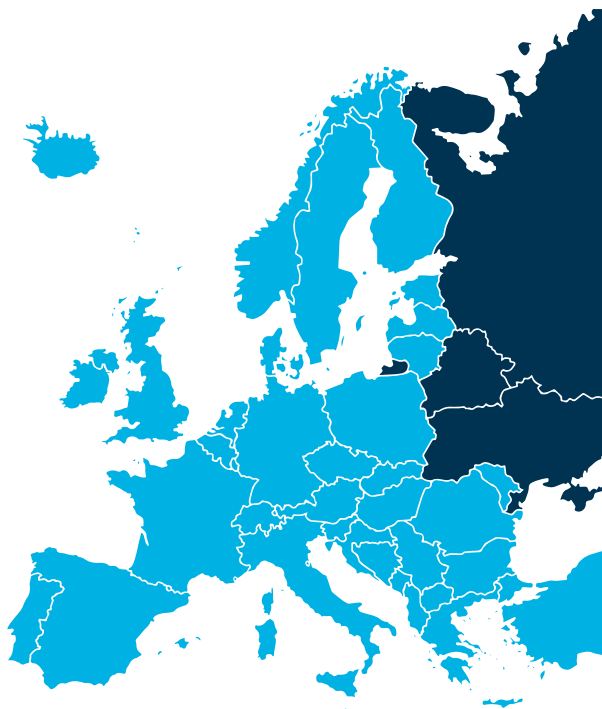
Un service simple et efficace

Nous prenons en charge les formalités de validation dans tous les pays que vous avez désignés. Nous assurons ainsi une interface unique entre nos clients et les offices nationaux de brevet (via notre réseau d'agents locaux le cas échéant). Grâce à cette interface, nos clients bénéficient d'une solution simple et efficace. Ils sont déchargés de toutes les démarches administratives et informés de manière centralisée par Novagraaf de la réalisation des validations.

Novagraaf propose un **traitement groupé de l'ensemble des validations d'un brevet européen, vous permettant de recevoir un seul rapport final accompagné d'une facture unique**. Pour cela, il suffit de nous contacter (validations@novagraaf.com) et de nous fournir le numéro de brevet européen et les pays désignés dans lesquels vous souhaitez valider votre brevet. Notre équipe administrative vous fournira alors un devis et vous transmettra tous les documents nécessitant votre signature conformément aux exigences nationales dans les pays désignés.

Un service de qualité

Notre équipe de traducteurs spécialisés dispose de solides compétences scientifiques couvrant tous les domaines techniques. Suivant le domaine de votre brevet, nous sélectionnons avec soin le traducteur disposant des compétences adéquates. Les traductions sont ensuite contrôlées par nos ingénieurs ou nos agents locaux pour garantir leur qualité et leur fidélité au texte original et assurer ainsi une sécurité juridique.



Combien ça coûte ?

Transparence et réduction des coûts

Notre longue histoire et notre capacité en tant que **leader européen en propriété intellectuelle**, nous permettent de proposer des prix compétitifs dans tous les pays et de négocier les meilleurs tarifs pour nos clients.

Nous offrons à nos clients une facturation transparente qui comprend :

- Les honoraires pour nos services (y compris ceux de l'agent local le cas échéant)
- Les taxes officielles de validation auprès des offices nationaux le cas échéant
- Les frais de traduction le cas échéant

Cette transparence vous permet d'établir facilement un **budget prévisionnel** pour l'ensemble de vos validations.

Modalité de facturation et de paiement

Nous proposons un processus de facturation simplifié. Suite à votre commande, notre équipe administrative vous transmet un devis/facture, valable 30 jours. Dès réception de votre paiement, nous procédons aux démarches de validation.

Quels avantages ?

De par notre expérience, nous avons su développer :

- Une gestion centralisée de vos validations avec un interlocuteur unique
- Une procédure rapide et fiable
- Des coûts compétitifs et prévisibles
- La possibilité d'une offre combinée avec nos services de gestion d'annuités

Des questions ?

Vous souhaitez plus de renseignements sur la procédure de validation d'un brevet européen ? Vous souhaitez un devis pour vos validations ? Vous souhaitez plus d'informations sur nos offres de services ?

**N'hésitez pas à prendre contact avec nous :
validations@novagraaf.com**